

	<p>Commune de CRÉANCECY 21320 CRÉANCECY</p> <p>Tél: 03.80.90.89.28 Fax : 03.80.90.89.71 e-mail : <a href="mailto:mairie.creancecy@orange.fr">mairie.creancecy@orange.fr</a></p>	<p><b>ARRETE DU MAIRE</b></p> <p><b>A2018-66</b></p>
---	---	--

**PORTANT POLICE DE CIRCULATION DE TRAVAUX RUE DE LA VANDENESSE –  
HAMEAU DE LA LOCHERE – DECEMBRE 2018**

Le Maire de la Commune de CREANCECY , VU

- Le Code de la Route,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- L'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- L'Instruction Interministérielle relative à la signalisation routière – livre I – huitième partie – signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
- La demande en date du 29 octobre 2018 par laquelle M. Donald ONONGO, représentant la SOCATER, demande l'**autorisation d'entreprendre des travaux de branchement aux réseaux électrique** sur le domaine public rue de la Vandenesse – Hameau de La Lochère ;

**Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de réglementer la circulation sur la rue de la Vandenesse – Hameau de La Lochère , pendant la durée des travaux de branchement aux réseaux électrique;**

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La police de circulation est mise en place comme suit pendant toute la durée des travaux prévus à compter du 3 décembre 2018,

- La rue de la Vandenesse – Hameau de La Lochère, restriction de circulation par panneaux B15/C18,
- La vitesse sera limitée à 30km/h,
- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et poids lourds,
- Interdiction de dépasser pour tous véhicules ;

**ARTICLE 2 :**

La Signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise,

**ARTICLE 3 :**

L'entreprise affichera cet arrêté à chaque extrémité de la section concernée de la voie pendant toute la durée du chantier.

**ARTICLE 4 :**

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- L'entreprise SOCATER
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Pouilly-en-Auxois,

Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté,  
affiché aux emplacements officiels.

Fait à Créancecy, le 29 Octobre 2018

Le Maire,  
Jocelyn CHAPOTOT

